

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 NOVEMBRE 2018**

L'An deux mille dix-huit, le 9 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Annie DHÉNIN, Cécile DEBRION, Daniel MICLO, David BOUVET, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET

Etaient excusés : Alexandre DALLA-MUTTA, Stéphane AGUETTAZ, Nadège VILLIERMET.

Etaient absents : Patricia VILLARD, Didier BAIDO, Arnaud DEVIN

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Communauté de Communes Cœur de Savoie : désignation d'un élu pour siéger à la commission d'assainissement**
- ✓ **Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin : modification des statuts**
- ✓ **Cimetière : mise en œuvre de la procédure de reprise de concessions en terrain commun**
- ✓ **OPAC : adaptation de la garantie pour certains emprunts**
- ✓ **Divers**

-----  
Désignation du secrétaire de séance : Philippe FANTIN  
Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2018

**1- Communauté de Communes Cœur de Savoie : désignation d'un élu pour siéger à la commission d'assainissement :**

Par délibération en date du 29 mars 2018, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a approuvé la création d'une commission consultative « assainissement collectif ». Cette commission sera constituée d'un représentant de chacune des communes concernées par l'assainissement collectif.

Elle se réunirait par grands secteurs afin de mettre de la cohérence et avoir une approche supra communale de l'assainissement collectif.

Elle se réunira au rythme d'une à deux fois par an, afin de s'entendre sur les priorités de travaux à entreprendre et rendre compte des travaux réalisés.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne David BOUVET pour siéger à la commission consultative « assainissement collectif ».**

**2- Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et Coisin : modification des statuts :**

Suite à la construction du nouveau restaurant scolaire et de bureaux à Chamoux-sur-Gelon, le siège du Syndicat a été déplacé au « 26 impasse du Grand champ » 73390 Chamoux-sur-Gelon.

Par délibération en date du 2 octobre 2018, le SIEGC a adopté les nouveaux statuts, dont l'article 4 indiquant le nouveau lieu du siège du Syndicat

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et Coisin, dont l'article 4 sera rédigé comme suit « le siège du syndicat est fixé 26 impasse du Grand Champ 73390 CHAMOUX SUR GELON ».**

**3- Cimetière : mise en œuvre de la procédure de reprise de concessions en terrain commun :**

Compte-tenu de la diminution du nombre de concessions libres dans le cimetière communal et après un état des lieux réalisé par Annie, il apparaît nécessaire, dans un premier temps, de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon.

Il apparaît également de prévoir un nouvel emplacement pour un ou des columbariums supplémentaires.

Le Maire remercie Annie pour son travail et son implication.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise des concessions perpétuelles et autorise le Maire à engager la procédure.**

**4- OPAC : adaptation de la garantie pour certains emprunts :**

L'Office Public d'Aménagement et de Construction a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt initialement garanti par la commune de Chamoux-sur-Gelon. Le montant total garanti est de 394 287.09 €.

Ce réaménagement porte sur la durée du prêt qui est ainsi prolongée de 10 ans.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé initialement contracté par l'OPAC auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'OPAC de maintenir sa collaboration avec la commune afin d'apporter une dynamique de construction.**

**Sollicite l'OPAC afin de fournir à la commune un plan prévisionnel pour les 5 années à venir concernant l'entretien et les améliorations à effectuer sur les immeubles existants.**

**DIVERS**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative nécessaire à l'intégration des frais d'étude du Centre Municipal de Santé au compte définitif de l'opération.**
- Le Maire donne les informations nécessaires au déroulement de la cérémonie du 11 novembre. Participation des enfants avec l'ensemble vocal Interlude entre autres.
- Parking du cimetière : demande sera faite auprès de Monsieur BELLI-RIZ pour des explications complémentaires sur le permis d'aménager « les jardins de l'Arclusaz » et le projet de parking.
- Patrimoine : Annie DHÉNIN informe de ses échanges quant à la conservation des plaques photos de Marius NEYROUD
- Groupe scolaire : à voir où en est le dossier concernant sa nomination : « Groupe Scolaire Félicien AGUETTAZ »

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 13 novembre 2018

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

